

Econocom Group S.A./N.V.
Société anonyme
Siège social : Avenue Marcel Thiry, 81 – 1200 Bruxelles
Registre des personnes morales 0422646816 (Bruxelles)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 18 mai 2010

La séance est ouverte à 11 heures dans les bureaux d'Econocom situés à 1930 Zaventem - Chaussée de Louvain, 510 (Bte 80) sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Roesch.

Composition du bureau

Monsieur Jean-Philippe Roesch, choisi comme Président, et Monsieur Eric Philippart, choisi comme scrutateur, sont notamment chargés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente Assemblée et d'en obtenir les signatures requises. Compte tenu du nombre limité de participants, il n'est pas procédé à la nomination d'un secrétaire.

Convocations

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée un exemplaire des publications des convocations :

- « L'Echo » et le « Tijd » du 20 avril 2010 ;
- « Le Moniteur Belge » du 20 avril 2010.

Les convocations aux actionnaires nominatifs, aux Administrateurs et au Commissaire leur ont été adressées par lettres recommandées le 30 avril 2010.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Liste de présence

Conformément à l'article 28 des statuts, pour pouvoir assister à l'Assemblée :

- Les actionnaires au porteur et détenteurs d'actions dématérialisées doivent déposer au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée leurs titres ou, pour les actions dématérialisées, une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'inscription et l'indisponibilité de ces actions au siège de la Fortis Banque ainsi qu'à toute succursale ou agence, au siège de la banque Puilaetco ou au siège de Petercam ainsi qu'à toute succursale ou agence. Ainsi :
 - BNP Paribas a informé la société par courrier du 6 mai 2010 du blocage des 1 026 018 titres détenus par la Société Valgest ;
 - BNP Paribas a informé la société par courrier du 6 mai 2010 du blocage des 138 200 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;
 - Petercam a informé la société par télécopie du 3 mai 2010 du blocage des 345 735 titres détenus par la société Econocom International NV ;
 - LCL Banque Privée a informé la société par télécopie du 4 mai 2010 du blocage des 175 000 titres détenus par Jean-Philippe Roesch.
 - Cogefi a informé la société par télécopie du 16 mai 2010 du blocage des 30 000 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs.
- Les actionnaires nominatifs doivent, dans le même délai, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. Ainsi :
 - Econocom International NV a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 30 avril 2010, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 12 478 968 actions qu'elle détient ;

Après signature de la liste de présence par tous les actionnaires présents et/ou représentés (Annexe 1), le Président expose que 14 193 921 actions sur les 24 800 000 actions composant le capital social sont représentées. L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal (Annexe 2).

Ordre du jour et propositions de décisions

Le Président expose l'ordre du jour :

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2009 ;
2. Approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2009 ;
3. Approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2009 ;
4. Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende ;
5. Renouvellement du mandat du Commissaire, sur proposition du Comité d'Audit ;
6. Fixation des émoluments du Commissaire pour l'exercice de son mandat ;
7. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009 ;
8. Renouvellement du mandat de deux Administrateurs venus à échéance ;
9. Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a formulé dans la convocation à la présente Assemblée les propositions de résolutions suivantes :

2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2009 ;
4. Proposition de distribution d'un dividende de 0,30 euro brut par action.
Affectation du bénéfice de l'exercice de 2 125 240,91 euros et du bénéfice de 41 091 991,88 euros reporté de l'exercice précédent :
 - à la distribution de dividendes pour 7 440 000 euros,
 - au résultat reporté pour 20 709 576,69 euros,
 - à la réserve légale pour 0 euro,
 - à la réserve indisponible pour actions propres pour 15 067 656,10 euros.
5. Renouveler, sur proposition du Comité d'Audit, le mandat de Commissaire de PricewaterhouseCoopers, représentée par Monsieur Josy Steenwinkel ;
6. Fixer les émoluments du Commissaire pour l'exercice de son mandat en cours venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, soit un montant de 120 000 euros. Ce montant est susceptible d'évoluer d'année en année afin de tenir compte d'une éventuelle indexation et de l'évolution du périmètre du groupe ;
7. Accorder décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 ;
8. Renouveler le mandat de Messieurs Jean-Louis Bouchard et Christian Bret pour une durée de six ans, mandats qui prendront fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 ;
9. Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Résolutions 2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve les comptes consolidés et statutaires arrêtés au 31 décembre 2009 (Annexes 4 et 5) à l'unanimité.

Résolution 4. Affectation du bénéfice

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 2 125 240,91 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 41 091 991,88 euros, le montant total du bénéfice à affecter s'élève à 43 217 232,79 euros.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

- distribution de dividendes ----- 7 440 000 euros,
- résultat reporté ----- 20 709 576,69 euros,
- réserve légale ----- 0 euro,
- réserve indisponible pour actions propres ----- 15 067 656,10 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires a pris note que le dividende sera mis en paiement durant la première quinzaine du mois de juin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Résolution 5. Renouveaulement du mandat du Commissaire, sur proposition du Comité d'Audit

Sur proposition du Comité d'Audit approuvée par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler le mandat du commissaire, PricewaterhouseCoopers, Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé Woluwe Garden, Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe (Belgique), représentée par Josy Steenwinckel, et ce pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 6. Émoluments du Commissaire

Les émoluments du Commissaire sont fixés pour l'exercice de son mandat en cours venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, soit un montant de 120 000 euros par an. Ce montant est susceptible d'évoluer d'année en année afin de tenir compte d'une éventuelle indexation et de l'évolution du périmètre du groupe. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 7. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale des actionnaires donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire, respectivement pour leur gestion et leur contrôle durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 8. Renouveaulement du mandat de deux Administrateurs venus à échéance

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Jean-Louis Bouchard, domicilié à 75008 Paris (France), 38 avenue Gabriel, pour une durée de six ans ;
- Monsieur Christian Bret, domicilié à 75015 Paris (France), 7 rue Pérignon, pour une durée de six ans ;

Ces mandats prendront fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 9. Pouvoirs

Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution, au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 heures 00.

Signé,

Jean-Philippe Roesch
Président

Eric Philippart
Scrutateur

Annexes :

1. Liste de présence
2. Procurations, attestations de blocage et lettres de présence
3. Convocations et publications
4. Comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2009
5. Comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2009
6. Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2009
7. Rapport du Commissaire sur les comptes au 31 décembre 2009